

2GMA
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : Castelnau-Le-Lez (34170) – 462, avenue de l'Europe
982 701 179 RCS Montpellier

(ci-après, la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 26 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

Délibérant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation des capitaux propres de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvés ce jour (et de l'affectation du résultat conformément à ce qui précède), lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

Décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION


Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *
*

Certifié conforme.

La société PVI, Président
Représentée par Monsieur Pierre Vidal



Signature